

Régularisations – COVID-19. Procédure de régularisation du CTP 051 non transmis en DSN



Fiche Pratique – Régularisations. COVID-19 – Procédure de régularisation du CTP 051 non transmis en DSN



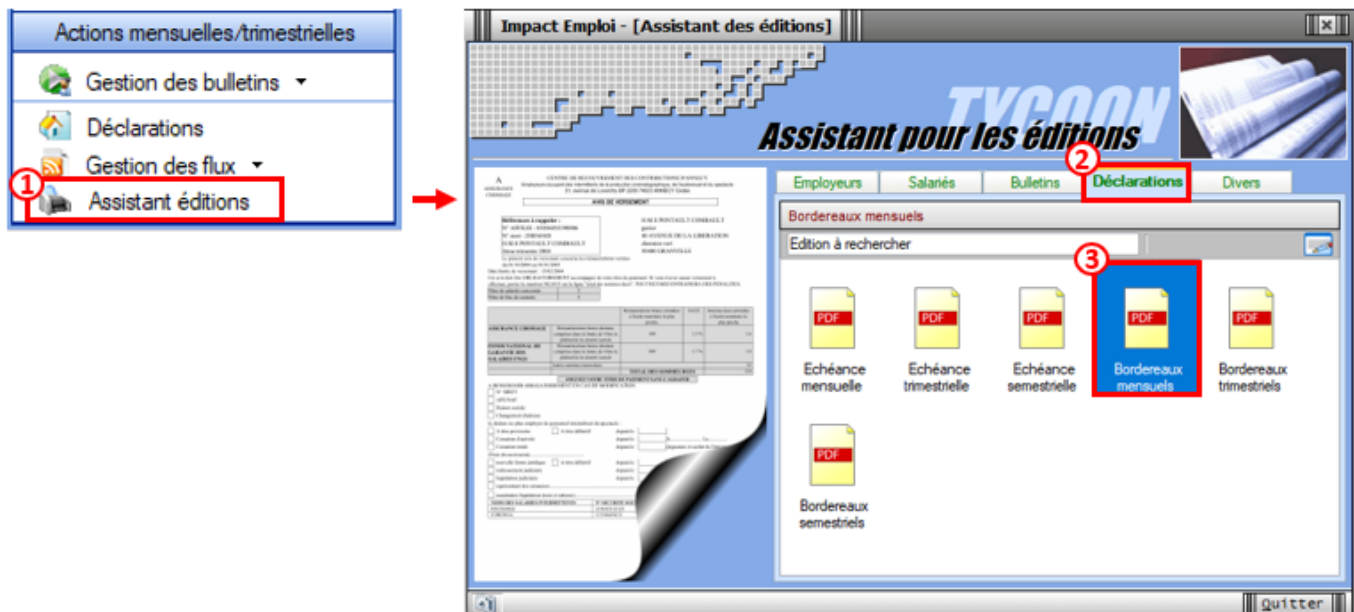
► Contexte



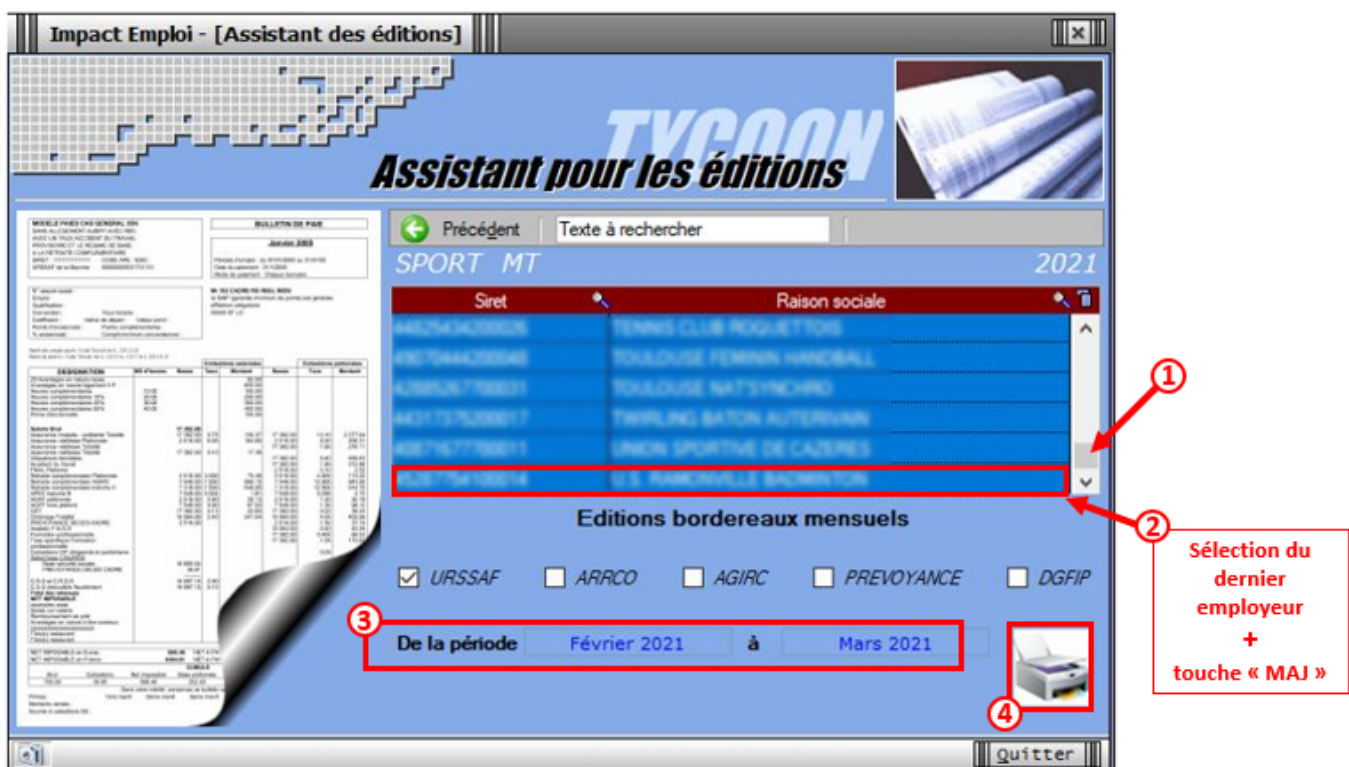
Procédure de régularisation du CTP 051 non transmis dans les fichiers DSN de février ou mars uniquement pour les tiers qui ont renseigné le secteur de la période 2 dans la fiche employeur pour le calcul des exonérations et de l'aide covid-19.

► Identification des employeurs concernés

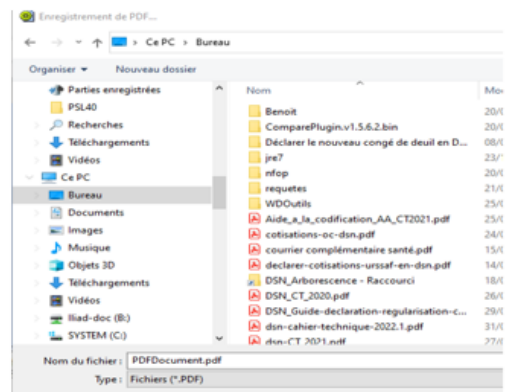
- Allez dans la rubrique « **Actions mensuelles/trimestrielles** » ouvrir l'onglet « **Assistant éditions** » (1) ;
- Dans la fenêtre « **Assistant pour les éditions** », ouvrez l'onglet « **Déclarations** » (2) et double-cliquez sur « **Bordereaux mensuels** » (3) :



- Pour sélectionner tous les employeurs, descendez le curseur en bas de la liste déroulante (1), sélectionnez le dernier employeur et cliquez simultanément sur la touche « MAJ » de votre clavier (2) ;
- Renseignez la période de février 2021 à mars 2021 (3) puis lancez l'impression (4) :



- L'aperçu avant impression s'affiche, faites un clic droit et cliquez sur « *Enregistrer tous les documents* » afin de les enregistrer sur votre bureau :



- **Vérifiez tous les bordereaux** en relevant les **employeurs n'ayant qu'une seule ligne « 051 Aide Covid-19 »** sur leur bordereau, comme dans l'exemple ci-dessous :

CERFA n°60-4004

DECLARATION UNIQUE DE COTISATIONS SOCIALES

(Art. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

Cotisations du 01/02/2021 au 28/02/2021

NOM et Prénoms :
Adresse de l'employeur
LIEU D'ACTIVITE DES SALARIES
SALAIRE

UNION DES SYNDICATS
100 rue Pasteur et Marie Curie
LABRIE
33000 TONLEZAC - FRANCE

N° SIRET ou MSA : [REDACTED] APE : 9312Z

N° interne : 737000000183213941

Groupe interne :

PROFESSEUR SPORT AUTODIDACTE II
100 rue Louis BP 1000
33000 LABRIE

TEL : 05 62 34 19 00

Déclaration exigible à partir de
Cotisations à régler au plus tard le 15/03/2021
Date limite de dépôt de la déclaration le 15/03/2021
Salaires réglés le

Je vous ai versé des cotisations de personnel durant la période considérée indiquée :	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quotité	Montant
☐ J'ai cessé totalement mes activités à compter du	2012	001 Aide Covid-19			71	100,00
☐ Je continue mes activités sans personnel depuis le						
☐ définitivement : suspendes mon compte / j'ai demandé la résiliation le cas échéant						
☐ très temporairement : maintiens mon compte						
Nombre de salariés ou d'assurés au dernier jour de la période						
TOTAL :	1					

Nombre de salariés ou d'assurés
rémunérés dans l'établissement
pour la période : 1
Référence paiement :

Date et Signature

TOTAL en Euros
Acomptes versés
Régularisation div.
Montant à payer

► **Régulariser le CTP 051 des employeurs concernés**

- Pour chaque employeur concerné, avant de déposer vos DSN réelles du mois d'avril, saisissez le code **051** dans la ligne « *Urssaf* » à partir de l'onglet « *Identification des organismes* » de la **Fiche administrative employeur** :

- Un **bloc de régularisation** sera intégré directement dans votre fichier DSN d'Avril pour le CTP 051 et la période concernée :

Dans l'exemple ci-dessous la régularisation fait apparaître un montant de 71€ pour le mois de décembre 2020 :

```
S21.G00.22.001,'535146500000017'
S21.G00.22.003,'01122020'
S21.G00.22.004,'31122020'
S21.G00.22.005,'0.00'
S21.G00.23.001,'051'
S21.G00.23.002,'920'
S21.G00.23.004,'71.00'
```